

Intitulé de la politique : Politique de lutte contre la fraude et le financement des parties restreintes

Unité responsable :	Contrats, Subventions et Conformité
Responsable :	Mauro Cabrera, Directeur de Contrats, Subventions et Conformité
Date d'entrée en vigueur :	15 février 2020
Dernière mise à jour :	janvier 2023

S'applique à :

- Tous les bureaux
- Tous les bureaux sauf Ipas Caroline du Nord
- Ipas Caroline du Nord uniquement

Objectif

Ipas s'efforce de se conduire conformément aux normes les plus élevées de conduite légale et éthique. Conformément à cet engagement, Ipas reconnaît la fraude comme un acte criminel et comme un détournement des fonds de la mission d'Ipas. Ipas interdit également le financement des parties restreintes identifiées, y compris par nos partenaires. Le présent document décrit la politique d'Ipas visant à prévenir et à éviter la fraude et le financement des parties restreintes, dans le monde entier.

Définitions

Les représentant(e)s d'Ipas sont des non-employé(e)s et d'autres entités qui agissent, ou que d'autres personnes pourraient raisonnablement estimer comme agissant, en tant qu'agents d'Ipas. Les représentant(e)s d'Ipas englobent les sous-traitants ou consultants indépendants, fournisseurs, sous-récepteurs de subventions, partenaires, agents, stagiaires, bénévoles et membres du Conseil d'administration d'Ipas.

Une fraude est l'acte de tromper intentionnellement quelqu'un — Ipas, nos donateurs, bénéficiaires et/ou le public — afin d'obtenir un avantage financier, politique ou autre.

Un pot-de-vin est l'offre ou la réception d'un cadeau, d'argent ou d'un autre avantage (divertissement, hospitalité, services, dons, etc.) en tant qu'incitation à faire quelque chose qui est malhonnête, illégal ou qui constitue une violation de la confiance. Un pot-de-vin est une forme de fraude.

La corruption est l'abus de pouvoir pour un gain personnel. La corruption est une forme de fraude.

Le détournement consiste à verser de l'argent qui vous est confié dans le cadre de votre travail. Le détournement est une forme de fraude.

L'extorsion consiste à utiliser l'accès d'une personne à un poste de pouvoir ou de connaissance, directement ou indirectement, pour exiger une coopération ou une compensation non méritée suite à des menaces coercitives.

Les paiements de facilitation sont des paiements donnés ou reçus pour augmenter la rapidité avec laquelle le bénéficiaire fait son travail.

Un cadeau est de l'argent ou un autre avantage (divertissement, hospitalité, services, dons) qui pourrait affecter l'impartialité des parties impliquées, influencer une décision commerciale ou conduire à la mauvaise exécution d'une tâche professionnelle. Offrir et accepter des cadeaux peut créer l'apparence d'un pot-de-vin, qui constitue une forme de fraude.

Un dessous-de-table est le paiement des honoraires d'un tiers à la personne qui lui a donné un contrat. Les dessous-de-table constituent une forme de fraude.

Un(e) fonctionnaire est une personne ayant des fonctions législatives, exécutives, administratives ou judiciaires, élu(e), employé(e) permanent(e) ou temporaire, rémunéré(e) ou non.

Les parties restreintes sont les pays, individus et entités qui ont été publiquement identifiés par des organismes de réglementation gouvernementaux ou multilatéraux dans le monde entier, avec lesquelles il est interdit de mener des affaires avec des fonds gouvernementaux. Les listes des parties restreintes sont accessibles au public et comprennent celles identifiées comme soutenant ou commettant des actes criminels, y compris, mais sans s'y limiter, le terrorisme, le blanchiment d'argent et la prolifération des armes, ainsi que celles affectées par les sanctions gouvernementales et les embargos.

Responsabilités

Les employé(e)s et représentant(e)s d'Ipas sont tenu(e)s de mener des activités commerciales d'Ipas de manière éthique, d'utiliser toutes les tactiques raisonnables pour éviter et résister aux pots-de-vin, dessous-de-table et paiements de facilitation, et de signaler des cas suspectés de fraude conformément à la politique d'assistance téléphonique d'éthique.

Les responsables ont la responsabilité de la réduction des opportunités de fraude et de corruption en établissant des processus visant à prévenir et détecter la fraude par les moyens suivants :

- Identifier les risques auxquels les opérations et actifs d'Ipas sont exposés.
- Développer des mesures de contrôle de prévention efficaces et assurer la conformité avec ces mesures de contrôle.
- S'assurer que des cas suspectés, allégués, tentés ou avérés de corruption, de fraude ou de pot-de-vin sont signalés et font l'objet d'une enquête.
- Prendre des mesures disciplinaires dans tous les cas justifiés de tentative ou de fraude avérée.

Énoncés de politique

Ipas interdit strictement la fraude et toutes les pratiques commerciales corrompues, et respecte les lois applicables à la lutte contre la fraude et le financement des parties restreintes dans le monde entier.

A. Fraude

Ipas s'engage à respecter une politique de tolérance zéro pour la fraude financière, programmatique et de données. Cela signifie qu'Ipas enquêtera sur toute allégation de fraude et, si elle est confirmée,

l'employé(e) sera soumis(e) à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, et conformément à la législation locale.

B. Corruption, pots-de-vin et paiements de facilitation

Ipas interdit strictement aux employé(e)s, représentant(e)s ou autres tiers agissant pour le compte d'Ipas d'offrir, de solliciter ou d'accepter un pot-de-vin, un dessous-de-table ou un paiement de facilitation à destination et en provenance de tout(e) fonctionnaire ou entité privée ou publique.

Les employé(e)s ne doivent pas se mettre eux-mêmes ni d'autres personnes à risque de préjudice personnel en résistant aux demandes de corruption et de paiements de facilitation. Un paiement effectué dans de telles circonstances est considéré comme une extorsion et doit être immédiatement signalé au/à la directeur/trice de l'employé(e) ou à la ligne d'assistance éthique.

C. Cadeaux

Ipas reconnaît que donner et recevoir de petits cadeaux est un moyen approprié pour exprimer la gratitude et le respect entre collègues professionnel(le)s. Ipas autorise les pratiques suivantes si elles sont coutumières, proportionnées, correctement enregistrées et utilisent des fonds non restreints :

- Offrir/recevoir un cadeau de cérémonie lors d'un festival, d'un jour férié ou d'un autre moment spécial.
- Couvrir les coûts d'une visite de site d'un(e) employé(e) ou représentant(e) non-Ipas aux fins d'une prise de décision efficace.

Accepter des cadeaux peut créer l'apparence d'un conflit d'intérêts, de sorte que les cadeaux qui sont évalués à plus de 25 USD doivent être divulgués à Ipas conformément à la Politique relative aux conflits d'intérêts et à la divulgation, en utilisant le Formulaire de divulgation.

D. Dons et parrainage d'événements

Ipas interdit les dons aux partis politiques ou aux candidats, ainsi qu'aux individus.

Les dons et le parrainage d'un événement pour le compte d'Ipas sont autorisés conformément à la Politique sur les dons et les parrainages.

Faire un don à, ou parrainer un événement, une entité avec laquelle un(e) employé(e) d'Ipas est affilié(e) peut créer l'apparence d'un conflit d'intérêts. Les employé(e)s doivent divulguer leur affiliation à Ipas conformément à la Politique relative aux conflits d'intérêts et à la divulgation, à l'aide du Formulaire de divulgation, et seront écarté(e)s du processus de dons ou de parrainage.

E. Signalement de la fraude

Les soupçons et les cas de tentative ou de fraude avérée et de pratiques commerciales corrompues doivent être signalés à Ipas conformément à la Politique d'assistance éthique et à la Procédure relative au signalement via la ligne d'assistance et aux enquêtes.

F. Financement des parties restreintes

Ipas interdit tout financement de notre part, y compris la dépense de fonds d'Ipas par les sous-bénéficiaires, consultant(e)s et autres représentant(e)s en aval d'Ipas, à destination de parties restreintes. Ipas effectue des vérifications quotidiennes de tous les employé(e)s et fournisseurs dans Workday au vu des listes de parties restreintes mondiales mises à jour et exige une diligence similaire de nos partenaires en aval.

Ressources

- [Code de conduite et d'éthique professionnelles](#) et [Politique relative à la ligne d'assistance dédiée à l'éthique](#). Ces documents décrivent les normes de conduite d'Ipas et les exigences relatives au signalement des allégations de faute professionnelle pour appuyer le respect des exigences légales, éthiques et autres qui régissent les programmes et opérations commerciales d'Ipas.
- [Procédure relative au signalement via la ligne d'assistance et aux enquêtes](#). La présente procédure décrit comment signaler les préoccupations liées à une conduite répréhensible conformément à la Politique relative à la ligne d'assistance éthique et comment Ipas gère les enquêtes.
- [Politique relative aux dons et au parrainage \(ENG\)](#). Cette politique définit les paramètres d'Ipas pour les dons et les parrainages d'événements au nom d'Ipas.

Annexe A : Exemples illustratifs de fraude

Le terme « fraude » désigne différents actes allant du vol aux faux en écritures comptables, du fournisseur qui effectue des réparations inutiles au candidat à l'emploi qui a faussement mentionné des qualifications sur son CV. Cela peut impliquer de ne pas dire la vérité, de ne pas dire quelque chose quand vous devriez le dire, ou d'abuser de votre position.

Les circonstances suivantes constituent des exemples de fraude. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Utilisation non autorisée des biens, équipements ou autres ressources d'Ipas.
- Utilisation ou divulgation intentionnelle ou inappropriée d'informations confidentielles ou exclusives sur Ipas, les employé(e)s, les donateurs/trices ou les partenaires.
- Un(e) employé(e) exige ou accepte des pots-de-vin, des cadeaux ou des faveurs de partenaires, fournisseurs.
- Un(e) employé(e) soumet des reçus contrefaits dans une note de frais.
- Un(e) responsable exige un paiement pour autoriser une demande de remboursement.
- Un(e) employé(e) ou un(e) membre du conseil d'administration ne divulgue pas un conflit d'intérêts.
- Un(e) employé(e) verse un pot-de-vin à un auditeur pour que cet auditeur ignore ou ne signale pas un résultat d'audit.
- Un(e) employé(e) s'accorde avec un fournisseur pour obtenir un pot-de-vin sur les biens ou services, même lorsque le paiement d'Ipas n'est pas trop élevé sur le marché.
- Un(e) employé(e) enregistre une transaction dont il/elle sait qu'elle est fausse.
- Un(e) employé(e) publie sciemment des entrées pour dissimuler des paiements frauduleux.
- Un(e) employé(e) conduisant dans le cadre de ses fonctions pour Ipas effectue un paiement en espèces à un agent de la circulation afin d'éviter une amende, même si la dépense n'est pas facturée à Ipas.
- Un paiement non officiel est versé à un(e) agent(e) public/que afin qu'Ipas soit autorisé à travailler dans un district particulier.
- Un paiement non officiel est versé à la police ou à un(e) fonctionnaire afin de faciliter la libération de la détention ou de l'abandon de charges contre un(e) employé(e) ou un membre du conseil d'administration d'Ipas.